

SEANCE DU 5 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand et Laetitia Lefevre.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader, Bruno Bouvier, 2nd adjoint, qui a donné pouvoir à Monsieur Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, pour voter en son nom, Benoit Pharis qui a donné pouvoir à Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, pour voter en son nom et Samuel Bonnabesse qui a donné pouvoir à Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe pour voter en son nom.

Était absente non excusée : Mme Julie Foucteau

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le dossier suivant :

- Travaux sur un commerce communal : demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Régional.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du virement de crédit n°1-2024 d'un montant de 4.750€ de l'article 615231 à l'article 739211 en dépenses de fonctionnement, réalisé le 11 décembre 2024, afin de rembourser le trop-perçu des attributions de compensation versées par la communauté de communes.

1-2025 – Rémunération des animateurs vacataires du service enfance jeunesse

Madame Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, expose que la commune doit faire appel à des animateurs saisonniers pour compléter l'équipe d'encadrement permanente en fonction du nombre d'enfants inscrits, du programme des activités et de la réglementation en vigueur.

Par délibération du 7 novembre 2023, le conseil municipal a autorisé le maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers du service enfance jeunesse. Les rémunérations ont été établies par le Conseil municipal pour l'année 2024. Le Conseil est donc sollicité à nouveau pour définir le niveau de rémunération des agents contractuels à compter de 2025, avec maintenant un an de recul sur l'impact financier qu'a engendré la reprise de compétence complète du service enfance jeunesse.

Après en avoir délibéré, Monsieur le maire ayant quitté la salle sans participer au vote ni au débat, à l'unanimité, le conseil municipal :

- FIXE les rémunérations brutes des animateurs, à compter du 1^{er} janvier 2025, de la façon suivante :

| | Montant brut / heure hors congés (préparation animations) | Montant brut / jour hors congés (9h30 - animation) | Prime nuitée camp |
|---|---|--|-------------------|
| Animateur diplômé BAFA / CJEPS / BPJEPS | 10 € | 80 € | 30 € |
| Animateur stagiaire BAFA / CJEPS / BPJEPS | | 70 € | 25 € |
| Animateur majeur non diplômé | | 60 € | 20 € |
| Aide animateur mineur non qualifié | 7 € | 50 € | / |

- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2-2025 – Drogation à l'organisation des rythmes scolaires-Renouvellement

Sur rapport et proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant l'accord du conseil d'école :

-DECIDE de solliciter une prolongation de la drogation des rythmes scolaires pour l'école publique de Juvigné pour une semaine d'école à 4 jours au lieu de 4,5 jours.

Les horaires resteront donc fixés comme suit :

- 8h45-12h00 et 13h45-16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les temps d'enseignement,
- 12h00-13h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la pause méridienne.

-AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

3-2025 - Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget commune avant le vote du budget 2025

Monsieur le maire expose que :

- 1) Deux actes notariés concernant l'achat de jardins ont été signés en janvier (Parcelle AB 301 de 251 M² aux consorts Pavis et parcelle AB 635 de 51 M² à Vincent Fourmond au prix de 5€ le M², plus les frais). Par ailleurs, suite à la délibération du 1^{er} octobre 2024 décidant de procéder à l'acquisition des parcelles YX1 et YX67 pour créer une voie verte entre le bourg et le bois de la Barillère, Il faut procéder au paiement du terrain et des frais de notaire rapidement.
- 2) Il est nécessaire de procéder à l'achat de matériel informatique et de logiciels pour la mairie et pour le service enfance jeunesse par l'intermédiaire du service informatique de la Communauté de Communes.

Or, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose qu'entre le 1^{er} janvier et le vote du budget (prévu le mercredi 26 mars 2025), des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits concernant le remboursement du capital des emprunts ni les opérations d'ordre, soit 474.031,74€/4 = 118.507,93 € maximum.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-DECIDE de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées en début d'exercice 2025 comme suit :

| ARTICLE | LIBELLE | MONTANT |
|---------------------------|-----------------------------|-----------|
| 2111-206 (inventaire 189) | Achat terrain non bâti | 5.000,00 |
| 2183-215 | Achat matériel informatique | 10.000,00 |
| 2051-215 | Licences, logiciel | 8.000,00 |

4-2025 – Transfert de propriété et Vente du bâtiment de l'ancien EHPAD

Monsieur le maire rappelle que, par délibérations N°5 et 13-2024, le Conseil municipal a décidé de dissoudre l'EPSMS de la « Résidence du Village Fleuri » (Ex- EHPAD) et de reprendre les écritures comptables. De plus, par délibération N° 35-2024, du 3 septembre 2024, le conseil municipal a fixé la valeur du bâtiment, à transférer à la commune, à 50.000 €. Lors de la séance du 3 décembre 2024, le conseil municipal a pris connaissance et validé les conditions de la mise en vente du bâtiment. Les projets portant sur l'habitat et l'action sociale et économique seront privilégiés. La vente d'une partie de la parcelle AB520, issue d'une division parcellaire pour une superficie de 362 M² sur le côté nord et la parcelle YC28 a donc été portée par l'étude notariale d'Ernée.

Monsieur le maire présente les 4 offres reçues de façon anonyme et se retire de la salle sans participer au vote ni aux débats.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de retenir l'offre mieux-disante N°56046, d'un montant de 65.094 € net vendeur, émanant d'un habitant du territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée, comportant les chiffrages eau et électricité et la création de 30 appartements (deux studios, vingt et un T2, six T3, un T4)

Puis l'offre retenue a été ouverte afin de connaître l'identité des personnes ayant fait cette offre afin d'intégrer le nom des acquéreurs choisis à la présente délibération.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de Monsieur Jason DENIS, demeurant 1029 Route de la Touche 53500 St Pierre des Landes pour un montant de 65.094 € net vendeur.

- Autorise le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant le transfert de propriété de l'Ex-EHPAD à la commune et la vente d'une partie de la parcelle AB 520, telle que figurant sur le plan de bornage et la totalité de la parcelle YC 28

- Accepte de prendre en charge les frais afférents à cette vente

5-2025 – Budget 2025

Monsieur le maire présente les projets envisagés sur l'année 2025 qui permettront d'élaborer le budget 2025.

Partie 1_ Situation financière de la commune de Juvigné

1. Tableau de gestion récapitulatif

La Capacité d'Autofinancement (CAF nette) d'une collectivité mesure sa capacité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Elle est égale à la CAF brute moins l'annuité en capital des emprunts. Le tableau ci-dessous montre l'évolution sur la période 2020 à 2024.

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|
| (1) RECETTES REELLES | 1 224 490 | 1 230 132 | 1 368 106 | 1 438 689 | 1 788 944 |
| Recettes fiscales compris compensations (73) | 624.917 | 637.590 | 744.418 | 777.722 | 787.650 |
| Dotation de l'Etat DGF (74) | 458.986 | 464.111 | 475.621 | 433.160 | 395.082 |
| Autres recettes 013,70,75,77 | 139.517 | 128.431 | 148.067 | 252.135 | 278.112 |
| (2) DEPENSES REELLES (2) | 973 070 | 1 070 486 | 1 089 864 | 1 275 624 | 1 397 610 |
| Dépenses de personnel (012) | 466.609 | 479.232 | 492.735 | 532.961 | 644.760 |
| Charges caractère général (60,61,65) | 421.119 | 461.229 | 492.440 | 641.519 | 549.348 |
| Autres dépenses 62,63,73,66 | 55.292 | 80.025 | 104.679 | 124.479 | 123.502 |
| (3) CAF BRUTE (1-2) | 280 400 | 209 606 | 278 252 | 159 054 | 143 284 |
| (4) Montant Capital emprunt | 81.625 | 83.312 | 92.551 | 94.040 | 95.443 |
| Capacité désendettement en années | 2.52 | 4.64 | 3.16 | 7.96 | 5.40 |
| Capital restant dû au 31/12/CAF Brute | (675.428 /268.035) | (968.940 /209.048) | (894.837 /283.229) | (1.306.605/ 164.058) | (1.204.185/ 222.814) |
| CAF NETTE (3-4) | 198 775 | 126 294 | 185 701 | 65 014 | 47 791 |
| EVOLUTION n/n-1 | -5% | -57.34% | +46.99% | -185.63% | -36.03% |

Situation de la dette

L'encours total de la dette (soit le montant restant dû en capital à la clôture de l'exercice) s'élève au 31/12/2024 à 1.204.185 €.

Un emprunt a été réalisé en 2022 dans le cadre du projet de rénovation de l'église, les autres investissements ayant été autofinancés avec également l'obtention de subventions relativement importantes.

La capacité de désendettement au 31/12/2024 est de 5,40 ans (7,96 ans au 31/12/2023 et 3,16 ans au 31/12/22). Cette évolution est due à la diminution de la CAF Brute (disparition de la DSR cible pour environ 80.000 en 2024 par rapport à 2022 et dépenses supplémentaires en personnel).

Références : taux < 8 ans : très bien ; Entre 8 et 11 ans : moyen, de 11 à 15 ans : orange ; Plus de 15 ans : rouge

La situation de la commune est donc moins bonne qu'en début de mandat.

| |
|--------------------------------|
| Date : 25/01/2025 9:33 |
| Endettement pluriannuel |
| COM - CNE DE JUVIGNE |

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2022 au 31/12/2032 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

| Exercice | Annuité | Intérêts | Capital | Frais TTC | Commissions TTC | Capital restant dû |
|----------|--------------|-------------|--------------|-----------|-----------------|--------------------|
| 2022 | 115 999,00 € | 27 767,37 € | 88 231,63 € | 0,00 € | 0,00 € | 894 837,54 € |
| 2023 | 131 789,74 € | 29 369,27 € | 102 420,47 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 306 605,91 € |
| 2024 | 130 668,74 € | 26 497,03 € | 104 171,71 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 204 185,44 € |
| 2025 | 110 299,99 € | 23 857,77 € | 86 442,22 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 100 013,73 € |
| 2026 | 109 179,52 € | 21 666,20 € | 87 513,32 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 013 571,51 € |
| 2027 | 108 059,51 € | 19 438,93 € | 88 620,58 € | 0,00 € | 0,00 € | 926 058,19 € |
| 2028 | 106 939,94 € | 17 174,61 € | 89 765,33 € | 0,00 € | 0,00 € | 837 437,61 € |
| 2029 | 105 820,77 € | 14 871,87 € | 90 948,90 € | 0,00 € | 0,00 € | 747 672,28 € |
| 2030 | 100 949,45 € | 12 529,20 € | 88 420,25 € | 0,00 € | 0,00 € | 658 723,38 € |
| 2031 | 75 981,61 € | 10 685,70 € | 65 295,91 € | 0,00 € | 0,00 € | 568 303,13 € |
| 2032 | 74 850,94 € | 9 343,71 € | 65 507,23 € | 0,00 € | 0,00 € | 503 007,22 € |

| Exercice | Annuité | Intérêts | Capital | Frais TTC | Commissions TTC | Capital restant dû |
|----------|-------------|------------|-------------|-----------|-----------------|--------------------|
| 2032 | 74 850,94 € | 9 343,71 € | 65 507,23 € | 0,00 € | 0,00 € | 503 007,22 € |
| 2033 | 73 720,29 € | 7 999,56 € | 65 720,73 € | 0,00 € | 0,00 € | 437 499,99 € |
| 2034 | 72 589,62 € | 6 653,15 € | 65 936,47 € | 0,00 € | 0,00 € | 371 779,26 € |
| 2035 | 71 458,97 € | 5 304,50 € | 66 154,47 € | 0,00 € | 0,00 € | 305 842,79 € |
| 2036 | 70 328,30 € | 3 953,57 € | 66 374,73 € | 0,00 € | 0,00 € | 239 688,32 € |
| 2037 | 58 413,63 € | 2 614,03 € | 55 799,60 € | 0,00 € | 0,00 € | 173 313,59 € |
| 2038 | 31 597,93 € | 1 583,94 € | 30 013,99 € | 0,00 € | 0,00 € | 117 513,99 € |
| 2039 | 26 164,07 € | 1 164,07 € | 25 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 87 500,00 € |
| 2040 | 25 791,56 € | 791,56 € | 25 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 62 500,00 € |
| 2041 | 25 419,07 € | 419,07 € | 25 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 37 500,00 € |
| 2042 | 12 569,84 € | 69,84 € | 12 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 12 500,00 € |

2. Éléments de comparaison de quelques ratios financiers et les orientations fiscales

Actuellement, la commune de Juvigné a les taux d'imposition les plus faibles des 15 communes composant la Communauté de Communes de l'Ernée. La taxe foncière sur le foncier bâti s'élève à 44,49% contre 58% pour la commune la plus haute. Beaucoup de communes sont à environ 47%.

Pour la taxe foncière sur le non-bâti, le taux sur la commune de Juvigné est fixé à 35,62% quand la commune au taux le plus élevé est à 55%, la plupart étant à plus de 43%.

La commune de Juvigné doit donc s'interroger sur la stratégie de bloquer le niveau des taux depuis près de 40 ans car la commune doit faire face :

- à une augmentation des besoins de services de la population,
- à une augmentation des charges salariales comme l'augmentation des points d'indice ou des taux des cotisations patronales de la CNRACL,
- à la nécessité de prévoir la reprise du déficit du budget annexe du lotissement qui pourra approcher les 100.000 € auxquels s'ajouteront les coût des travaux définitif de voirie dans quelques années,
- à une baisse des dotations d'Etat comme la DSR cible à – 80.000 € / an,
- à une capacité d'emprunt qui ne pourra augmenter qu'à l'horizon 2030.

La CAF nette de la commune se dégrade donc. Le potentiel fiscal de la commune sous-exploité implique également que la commune pourrait ne pas recevoir les mêmes aides que d'autres communes, d'autant plus que les élus n'ont pas soumis les logements vacants à une taxation.

Le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), afin de ne pas réduire la capacité des futurs élus à poursuivre une politique dynamique sur la commune, suggère donc de décider d'une augmentation des taux de 3,3 % sur les taxes du Foncier bâti (45,96) et non-bâti (36,80), soit une recette annuelle de plus de 20.000 € / an pour la commune.

A noter que la Communauté de Communes de l'Ernée proposera une augmentation de la taxe sur le foncier bâti en passant de 1,08 à 1,50 en 2025.

De plus les bases de l'Etat sur lesquelles les taux se calculent devraient augmenter en 2025 de 1.7%.

Le Conseil municipal doit donc se positionner sur l'intérêt ou pas de faire évoluer les taux d'imposition de la commune.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal retient cette proposition. Le budget 2025 sera donc élaboré en tenant compte de cette augmentation des taux.

3. Les effectifs

Les agents de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2024, l'action municipale est assurée par 14 agents titulaires (contrats de remplacement maladie non inclus et sans apprentis) soit 14.21 Équivalent Temps Plein (ETP) (12 agents et 11.05 ETP au 31/12/2023, 12 agents et 11.05 ETP au 31/12/2022, 12 agents et 10.98 ETP au 31/12/2021, 13 agents et 11.95 ETP au 31/12/2020).

Impact recrutement service enfance jeunesse au 01/01/2024

Sur l'année 2025, plusieurs saisonniers seront recrutés pour assurer la surveillance du plan d'eau et l'accueil au musée. L'emploi d'un saisonnier est également à nouveau envisagé pour la mise en œuvre du projet fleurissement 2025, et ce afin de préparer le bourg pour le passage du « jury national du fleurissement » prévu en 2025.

Le service enfance jeunesse devra également adapter ses recrutements selon les inscriptions des enfants. Une réflexion devra être engagée sur le devenir d'un agent qui arrivera en fin de droits pour un congé longue maladie.

La gestion de la compétence jeunesse

L'année 2025 verra l'aboutissement de l'étude de prise de compétence sur l'enfance et la jeunesse par la Communauté de Communes. Le Conseil municipal devra se prononcer sur cette possible évolution de sa compétence.

Le poste de secrétaire générale

Le budget 2025 devra intégrer la prise en charge du tuilage pour le poste de secrétaire générale de mairie.

Partie 2 : principales orientations budgétaires 2025

L'année 2021 aura été l'occasion pour les élus municipaux de formaliser la feuille de route pour le mandat 2020-2026. Cette feuille de route est organisée autour de plusieurs ambitions qui structureront les actions de la commune en 2025 mais aussi pour les 20 prochaines années.

Ce débat d'orientation budgétaire 2025 dresse les grandes actions qui sont envisagées. Le budget 2025 devra être construit selon une série de recettes encore à confirmer comme les subventions ou la vente du bâtiment de l'ancien EHPAD.

Ambition 1 : Finir les travaux de l'église communale

Le principal investissement prévu pour ce mandat est la réalisation de travaux importants de rénovation de l'église.

Un budget total de plus de 700 000 € est consacré à ce projet. Cet investissement a été possible grâce à l'obtention de subventions couvrant environ 50% des dépenses.

Pour 2025, les travaux doivent se terminer sur les absidioles et éventuellement les voûtes d'une chapelle. Une somme d'environ 300 000 € sera prévue pour ces travaux (compris dans les 700 000 €).

La rénovation du mur d'enceinte du cimetière se poursuivra pour environ 10 000 €

Ambition 2 : Soutenir l'activité économique du bourg

Il est nécessaire d'aménager un espace de stockage dans le Café du village Fleuri, dont la commune est propriétaire du bâtiment et du fonds de commerce. Le budget 2025 prévoit donc la poursuite de la rénovation de ce commerce pour un coût qui pourrait avoisiner les 50 000 €.

Le besoin d'un nouveau local pour le salon NC Coiffure nécessitera l'aménagement d'un local du CCAS. Les travaux seront financés par le budget du CCAS. Le budget pourrait avoisiner les 40 000 €.

Le Coccimarket, dont le bâtiment est la propriété communale, nécessite un changement de tout le système alimentant en énergie les chambres froides. Le budget pourrait avoisiner les 50 000 €.

Ambition 3 : Apporter un soutien à de nombreuses animations en 2024 et soutenir les projets associatifs

La municipalité aura la volonté de soutenir à nouveau les associations (subventions) et plus particulièrement des projets d'animation majeurs en 2025 comme elle l'a fait en 2024. Pour un budget d'environ 75 000 €, seraient ainsi prévu les dépenses suivantes :

- Le fonctionnement annuel des associations,
- L'arrivée des Boucles de la Mayenne,
- Le financement du poste de responsable sportif du Club de football et d'un conteneur de rangement au stade.

Ambition 4 : Un renouvellement de matériel pour les services techniques

Le projet d'achat d'une seconde tondeuse autoportée inscrit au budget 2024 a été ajourné. Il est proposé de reconduire cet achat pour un budget d'environ 40 000 €.

Ambition 5 : Un programme important de rénovation de la voirie

L'étude pour l'aménagement de la voirie définitive de la tranche 1 du lotissement du Rocher sera lancée pour un budget d'environ 5 000 € (budget lotissement). Les travaux pourraient être envisagés en 2026.

Le budget du Lotissement Le Rocher devra également financer l'aménagement des réseaux réalisés par Mayenne Habitat lors de la construction de 6 maisons.

La tranche 2 du lotissement recevra une couche provisoire d'enduit pour pérenniser le revêtement. L'allée de la chapelle Nord de l'église et la rampe d'accès du parc de l'Espace Jeunes nécessiteront un enduit. Un budget de 10 000 € est à prévoir.

La voirie au Petit Fossavie devra être reprise car très déformée. Des garettes y seront également installées pour un budget d'environ 20 000 €.

La sécurisation de l'accès à l'entreprise Genouel par la route du Bourgneuf au lieu-dit « Chatenay » nécessite l'aménagement d'une voie parallèle à l'actuelle voie communale. Un budget de 25 000 € est à prévoir.

La pose d'enrobé (FIR) sera privilégiée au Point à temps pour l'entretien de certaines voies communales. Un budget de 30 000 € est à prévoir.

Selon le résultat de l'expérimentation sur voirie au lieu-dit le Rachat, un aménagement pourrait être envisagé. La simplicité de l'aménagement sera à prévoir.

La mise en place du chemin pédestre vers le lieu-dit Vivain nécessitera le financement du bornage, des clôtures et de quelques aménagements.

Des travaux d'entretien sont également à prévoir sur le chemin du Bois de la Barillère.

Ambition 6 : Projet de revitalisation du bourg

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) a engagé l'étude de la réhabilitation de l'îlot de l'ancien restaurant près du musée. De l'habitat y est envisagé, ainsi qu'une liaison pédestre entre le Musée et les jardins du Presbytère.

Ambition 7 : Accompagner la dynamique du service enfance jeunesse

Le service enfance jeunesse pourrait changer de plateforme numérique pour sa gestion. De plus, le Conseil municipal sera sollicité pour décider d'un éventuel transfert de compétence vers la Communauté de Communes de l'Ernée.

Enfin, des travaux de rénovation sur un mur du bâtiment central de l'école seront mis en œuvre, avec notamment la réalisation d'une fresque.

Partie 3 : Plan Pluriannuel d'Investissement

L'année 2025 sera aussi l'occasion de se projeter financièrement sur les prochains projets à réaliser dans les années à venir :

- voirie du lotissement du Rocher et de la zone d'activité route de La Croixille,
- mise à jour comptable du budget du lotissement Le Rocher,
- aménagement du parking rue des Lilas,
- mise en œuvre du projet d'habitat par le CCAS (maintien ou pas du CCAS?),
- construction d'une tribune au stade des Rochers,
- rénovation énergétique et des couvertures de l'école,
- rénovation de la salle des sports (sol, acoustique, etc),
- sécurisation des entrées de bourg (routes de Saint-Pierre des Landes et du Bourgneuf la Forêt),

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les actions proposées. En outre, Michèle Gilles et Mickaël Buchard suggèrent de mettre en vente la parcelle non viabilisée située derrière le 4 rue des Lilas. Le Conseil municipal y est favorable.

6-2025 – Bar - station service - Restaurant »Café du village fleuri »-Aménagement local de stockage- Demande de subvention DETR et Fonds Pays de la Loire Investissement Communal

Monsieur le maire expose que, pour assurer la pérennité du bar -station service - restaurant « Café du Village Fleuri », dont le bâtiment est propriété communale, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement dans les parties techniques. En effet, afin de permettre la transformation de produits locaux et de qualité pour la préparation des repas, il faut aménager un local de stockage de ces produits juste à côté de la cuisine du restaurant et rénover la couverture de celle-ci. Ce qui nécessite le déplacement du système de chauffage et des travaux de mise hors d'eau et hors d'air.

Le coût des travaux projetés s'élève à 43.257 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, considérant son ambition de soutenir et pérenniser le commerce local, :

- ACCEPTE de réaliser les travaux projetés
- ACCEPTE le plan de financement suivant :

DÉPENSES HT

| TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE | MONTANT HT |
|--|-----------------|
| Maçonnerie | 6.199,50 |
| Couverture | 28.206,50 |
| Electricité, plomberie, cloisons sèches, isolation | 8.141,00 |
| Huisseries | 709,10 |
| TOTAL ARRONDI | 43.257 € |

RECETTES

| | |
|--|-----------------|
| DETR : 30% du HT de 100.000 € maximum | 12.977 |
| Fonds PLIC (Pays de La Loire Investissement communale) du Conseil régional : 20% du HT avec un plafond de 50.000 € de subvention | 8.651 |
| Autofinancement 50% | 21.629 |
| TOTAL ARRONDI | 43.257 € |

- CHARGE Monsieur le maire de solliciter une subvention auprès de madame la Préfète dans le cadre de la DETR 2025
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire une subvention d'un montant égal à 20% du montant des travaux HT, soit une subvention d'un montant de 8.651 € au titre du Fonds pays de la Loire Investissement Communal
- S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 30% du montant HT,
- INSCRIRA cette dépense au budget 2025 de la commune
- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Questions diverses :

Rapporteur : Michèle GILLES

Boucles de la Mayenne :

Madame Gilles donne le compte-rendu des deux dernières réunions pour l'organisation des Boucles de la Mayenne.

Salle des fêtes :

Un percolateur sera mis à la disposition des associations dans les mêmes conditions que la vaisselle.

Passage de différentes compétitions sportives sur la commune :

- Duathlon de l'Ernéenne triathlon le 9 mars
- Tour du Bocage et de l'Ernée le 29 mars
- Vélo rando du Cyclo club de Juvigné le 6 avril
- Triathlon du club de Vitré le 4 mai
- Duathlon communal lors de la Fête communale le 26 mai
- Boucles de la Mayenne le 30 mai

Jumelage de Chocianow :

Madame Gilles donne le compte-rendu de la dernière assemblée générale. Le président a indiqué vouloir démissionner de ses fonctions pour des raisons de santé mais n'a pas de remplaçant à ce jour. Un groupe de Polonais serait accueilli en juillet.

Rapporteur : Régis Forveille

Travaux de l'église :

Monsieur Forveille donne le compte-rendu de l'avancée des travaux.

Rapporteur : Magalie POURIEL

CCE - compétence enfance-jeunesse :

Madame Pouriel donne le compte rendu de la réunion avec le bureau d'étude SPQR qui a été chargé de réaliser une étude concernant la prise éventuelle de cette compétence par la Communauté de Communes de l'Ernée. De nombreux documents devront leur être fournis.

Accueil de loisirs :

Le voyage d'une journée qui devait avoir lieu à Jersey a été annulé en raison de l'augmentation du devis de la traversée. Une réflexion sur une destination moins lointaine et moins chère est en cours.

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

Voirie :

Les agents municipaux se concentrent actuellement sur :

- le curage de fossés, les intempéries ayant causé plusieurs débordements de cours d'eau et bouché des ponts d'entrée de champs,
- de l'enrobé à froid,
- la fermeture de 2 voies communales aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Monsieur le maire rappelle aux élu(e)s qui n'étaient pas présent(e)s aux vœux qu'il a informé le public présent qu'il ne se représenterait pas aux municipales de 2026.

La commission des finances se réunira **le samedi 22 février à 9h00** pour examiner le CFU 2024 (Compte Financier Unique).

Le prochain Conseil municipal est fixé au **mardi 4 mars à 20h00**.

La commission des finances se réunira **le samedi 15 mars à 9h00** pour examiner le projet de budget 2025.

Le Conseil municipal se réunira le **mercredi 26 mars à 20h00** pour le vote du budget 2025 de la commune et du lotissement le Rocher.

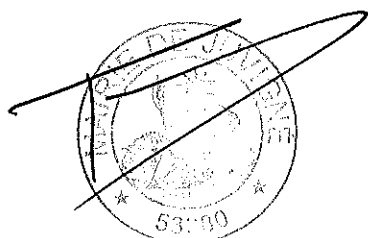
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Régis FORVEILLE

Michèle Gilles



Publié le 05 Mars 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles', with a horizontal line underneath it.

